



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2019 – NUMÉRO 08 DU 10 JANVIER 2019

TABLE DES MATIÈRES

CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX

Décision 2019-11 du 1^{er} janvier 2019 portant délégation de signature accordée au personnel de la chambre mortuaire

SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES

Arrêté du 09 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de VALENCIENNES.
Annexes

CENTRE HOSPITALIER DE LILLE

Décision 12-18-0917 du 21 décembre 2018 relatif à la composition du comité technique d'établissement du CHU Lille

SECRETARIAT GENERAL DE LA PREFECTURE DU NORD DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE

Arrêté préfectoral du 10 janvier 2019 portant autorisation d'appel public à la générosité pour le fonds de dotation du PUSH

Arrêté du 10 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de LILLE (annexes)

Arrêté du 10 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (Auto école Poincaré) à DUNKERQUE

Arrêté du 10 janvier 2019 portant cessation d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite (auto école Poincaré) à DUNKERQUE

Arrêté du 09 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (Auto école Hexagone 59) à ARMENTIERES

Arrêté du 09 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (Auto école Stéphanie DOUAY) à VALENCIENNES

Arrêté du 09 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (Auto école Victoire) à DUNKERQUE

Arrêté du 09 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (Ecole de conduite neuvilleoise) à TOURCOING

Arrêté du 10 janvier 2019 portant agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière (Automobile club association) à DUNKERQUE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté du 10 janvier 2019 portant délégation de signature en matière de gracieux fiscal d'un comptable chargé d'une trésorerie à TEMPLEUVE-EN-PEVELE

DECISION N° 2019 - 11

Objet : Délégation de signature pour les autorisations de sortie de corps à visage découvert donnée aux personnels de la chambre mortuaire de l'Hôpital V. Provo

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131,

Vu les articles D. 6143-33 et suivants du Code de la Santé Publique fixant les modalités de délégation de signature des directeurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires,

Vu la circulaire d'application du décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires,

Vu la décision en date du 13 novembre 2018 de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France portant nomination de Monsieur Vincent KAUFFMANN en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Roubaix,

DECIDE

Article 1 :

Sous réserve que toutes les formalités relatives aux opérations funéraires, prévues par la législation en vigueur aient été accomplies, délégation est donnée à :

- Madame Joséphine DA SILVA, Cadre Supérieur de Santé,
- Messieurs Maklouf SARHANI, Jean-Yves WERQUIN, Merwan BENDJELADJEL, Philippe KOPEC, agents de service mortuaire,

à l'effet de signer au nom du Directeur les autorisations de sortie de corps à visage découvert uniquement.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature et de même objet. Elle prend fin de plein droit lorsque le délégataire cesse les fonctions au titre desquelles la présente délégation de signature lui a été donnée.

Article 3 :

Madame DA SILVA, Monsieur SARHANI, Monsieur WERQUIN, Monsieur BENDJELADJEL, Monsieur KOPEC, Madame la Trésorière du Centre Hospitalier de Roubaix, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Cette délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et fera l'objet d'une information au Conseil de Surveillance.

Fait à Roubaix le 1^{er} janvier 2019

Le Directeur par intérim,

Vincent KAUFFMANN

Destinataires :

Trésorerie du CH de Roubaix

Les délégataires

DRH (dossiers agents)

PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de
Valenciennes

Bureau du Développement
Territorial

Arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 du Président de la République portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord, à compter du 4 mai 2016 ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, Sous-Préfet de Valenciennes ;

Vu les propositions des Maires des communes concernées ;

Vu l'ordonnance de désignation des délégués du tribunal de grande instance prise le 7 janvier 2019 par le Président du tribunal de grande instance de Valenciennes ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Valenciennes, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la sous-préfecture de Valenciennes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2- Mesdames et messieurs les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 9 janvier 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Valenciennes,



Christian ROCK

ANNEXE 1
communes de moins de 1 000 habitants

communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement
ou
communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues aux V et VI de l'article L19 du code électoral

Commune	Conseiller(ère) municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TGI
ARTRES	Monsieur Patrick BERGAMINI Madame Marie-José DUEZ (suppléante)	Monsieur Dominique DUEZ	Madame Monique LERAT-BERTHON
AVESNES LE SEC	Monsieur Claude REGNIEZ Madame Carine HASSELIN (suppléante)	Madame Grazia DELVAUX	Monsieur Jérôme LEPAN
BELLAING	Monsieur Michel LAUDE	Monsieur Christian BAUDRAIN	Madame Micheline DUPONT
BOUSIGNIES	Madame Véronique LEROY Madame Maryvonne POTY (suppléante)	Madame Corinne CHOPIN-BOOM	Monsieur Yves DELEARDE
BRILLON	Madame Viviane TYTGAT-CASTELLI	Monsieur Jean-Luc LOMBARO	Madame Véronique MARTIN
CHATEAU LABAYE	Madame Christelle DELCROIX Madame Catherine KASPEREK (suppléante)	Madame Françoise CORNU-DUFOUR	Madame Guilaine DUMEZ
CRESPIN	Monsieur Philippe TRELCAU Madame Ingrid DEHON (suppléante)	Monsieur Philippe TONDEUR	Monsieur Michel GRATTEPANCHE

ANNEXE 1
communes de moins de 1 000 habitants

communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement
ou
communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues aux V et VI de l'article L19 du code électoral

Commune	Conseiller(ère) municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TGI
CURGIES	Monsieur Jacky DUBOIS	Monsieur Jean-Louis LECAILLE	Monsieur Patrick BREMENT
EMERCHICOURT	Monsieur Alain MALAQUIN Monsieur Stéphane PRITOT (suppléant)	Monsieur Claude RIFFLART Monsieur Jean-Claude DUFOUR (suppléant)	Monsieur Marc BRZEZINSKI Monsieur Daniel DUFOUR (suppléant)
ESTREUX	Monsieur Yves DEGROOTE Monsieur Michel GEORGES (suppléant)	Monsieur Régis KULLIG	Monsieur Michel TEMPREMANT
FLINES LEZ MORTAGNE	Monsieur Jacques BOURGHELLE Monsieur Jimmy LELEUX (suppléant)	Monsieur Daniel PINTIAUX	Madame Sylviane DUHAMEL - LENAIN
HELESMES	Madame Pascaline MARQUANT Monsieur Philippe DUDANT (suppléant)	Monsieur Olivier MARTINACHE	Madame Annie MAREZ
LOURCHES	Madame Francine LECAT	Monsieur Michel THULLIEZ	Monsieur Marcel LECAT
MASTAING	Monsieur René BLIN	Monsieur Marc DELCROIX	Monsieur Henri-Pierre BAYARD

ANNEXE 1
communes de moins de 1 000 habitants

communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement
ou
communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues aux V et VI de l'article L19 du code électoral

Commune	Conseiller(ère) municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TGI
MAULDE	Monsieur Nicolas DUVVIER Monsieur Joël JOSEPH (suppléant)	Madame Danièle DELLACHERIE-MORLIGHEM	Madame Evelyne GUISLAIN-BACART
MILLONFOSSE	Monsieur Jean-Claude WARDZIAK Monsieur Alain REMY (suppléant)	Monsieur Christophe HENNEUSE	Madame Claudine GLORIEUX-BONETTY Monsieur Guillaume CHARTIER (suppléant)
MONCHAUX SUR ECALLON	Monsieur Michel ARNOULD	Monsieur Maurice HAMADOU	Monsieur Michel COSSIAUX
MORTAGNE DU NORD	Monsieur Bernard LANGLEMEZ	Monsieur Philippe BAURIN	Monsieur Jean-luc OCHIN
NIVELLE	Monsieur Guillaume DESAUNOIS Madame Ingrid DUYCK (suppléante)	Monsieur Jacques SMTH	Monsieur Jules DHONDT
NOVELLES SUR SELLE	Monsieur Dimitri GLACET Madame Gaëlle PAMART (suppléante)	Monsieur Bruno ZANAGLIA Madame Cécile NOULET-CROMBEZ (suppléante)	Monsieur Jean-Claude DHERMY Monsieur Christophe CHARLET (suppléant)
ODOMEZ	Monsieur Rudy VARLEZ	Monsieur Bernard WANNYN	Monsieur Michel DUHEM

ANNEXE 1
communes de moins de 1 000 habitants

communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement
ou
ou
communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues aux V et VI de
l'article L119 du code électoral

Commune	Conseiller(ère) municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TGI
OISY	Madame Mary MACREZ	Monsieur Daniel CARON	Monsieur Louis MIROUX
QUAROUBLE	Madame Monique CUISSE Monsieur Marc CHABANOIS (suppléant)	Monsieur Stéphane VERSTAVEL	Madame Véronique ZIEMBA
QUERENAING	Madame Sarah MAITTE Monsieur Stéphane FRANCOIS (suppléant)	Monsieur Claude TREHOU	Madame Sandrine FONTAINE
ROMBIES ET MARCHIPONT	Madame Françoise ROGER – COULON	Madame Monique MARCINIEC	Monsieur Hubert DUPONT
ROUVIGNIES	Monsieur Jean-Claude DOYEN Monsieur Francis ROSSELET (suppléant)	Monsieur Patrick KANA	Monsieur Raymond COURSIER
RUMEIGIES	Madame Marité ROOSE	Monsieur Jean-Pierre MONNIER	Monsieur Claude BEYAERT
SAINT AYBERT	Monsieur Jean-Marie LEDE Monsieur Francis LEFEBVRE (suppléant)	Monsieur Michel HERMIGNIES	Monsieur Jacques CHERRY

ANNEXE 1
communes de moins de 1 000 habitants

communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement
ou
communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues aux V et VI de l'article L19 du code électoral

Commune	Conseiller(ère) municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TGI
SARS ET ROSIERES	Madame Danielle BLEUX	Madame Marie-Agnès GAMELIN	Madame Nicole LECOEUVRE
SAULTAIN	Monsieur Elio ROVERE	Monsieur Valentin WALCZAK	Monsieur Abel HOUBA
THIVENCELLE	Madame Nicole GODIN Madame Régine HEBBELYNCK (suppléante)	Monsieur Germain LECERF	Monsieur Alain ALLARD
THUN SAINT AMAND	Monsieur Denis JOLY	Monsieur Herbert GUFFROY	Monsieur Francis HUON
TRITH SAINT LEGER	Monsieur Robert LAGACHE Monsieur Bruno PIETROUSTI (suppléant)	Monsieur Michel VERCAUTEREN Monsieur Alexandre ABDELOUAHED (suppléant)	Madame Marie-Claude DOCHE-HEGOT Madame Annette LEMIRE (suppléante)
VERCHAIN MAUGRE	Monsieur Jean-Claude GABELLE Monsieur Jérémie DELSART (suppléant)	Monsieur Pierre BEAUVOIS	Monsieur Alfred MARGERIN
VIEUX CONDE	Monsieur Richard SZYMANIAK Madame Emilie ROGER (suppléante)	Monsieur Pascal LELONG	Madame Rosanna SILVESTRI

ANNEXE 1
communes de moins de 1 000 habitants

communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement
ou
communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues aux V et VI de l'article L119 du code électoral

Commune	Conseiller(ère) municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué(e) du TGI
WASNES AU BAC	Monsieur Didier VOORSSPOELS Monsieur Philippe CAUX (suppléant)	Madame Claire GERBIER Monsieur Bernard CATTAux (suppléant)	Madame Marjse TOURTOIS Monsieur Jacques URBANSKI (suppléant)

WAVRECHAIN SOUS FAULX

Monsieur Christian BOULET
Monsieur Vincent AUFEVRE (suppléant)

Monsieur Jean CAPLIEZ
Monsieur Alain DUFOUR (suppléant)

Monsieur Bernard JOLY
Madame Thérèse HECQUET (suppléante)

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019

Pour le Préfet,
Et par délégation,
Le Sous-Préfet de Valenciennes


Christian ROCK

**ANNEXE 2
COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipale) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
ABSCON	Monsieur Jean-Claude GOMBERT	Monsieur Jean-Marie GARY	
	Monsieur Daniel NESCELAIRE (suppléant 1)		
	Madame Viviane DANIELEWSKI	Monsieur Jean-Marc SEULIN	
	Madame Régine ANDRIS (suppléante 2) Madame Michèle NEVE Madame Brigitte LESIEUR (suppléante 3)		
ANZIN	Monsieur Claude PALUSSE	Monsieur Pierre HERNANDEZ	Monsieur Francis BOUDRENCHEN
	Madame Aïnée CARLIER (suppléante 1)	Madame Aïette MONIER (suppléante 4)	Madame Nadine FOURNARD (suppléante 5)
	Monsieur François LEDIEU		
	Monsieur Claude RENONCOURT (suppléant 2) Monsieur Claude DELHAYE Madame Nicole DELBOVE (suppléante 3)		
AUBRY DU HAINAUT	Monsieur Jérôme DENYS	Monsieur Jean-Pierre LAUDE	
	Madame Colette DESZCZ (suppléante 1)		
	Madame Perrine POIRETTE	Monsieur Yves MAILLARD	
	Madame Aïina GATIER		
AULNOY LEZ VALENCIENNES	Monsieur Gérard RENARD	Madame Edith GODIN	Monsieur Philippe PEREK
	Madame Anne-Marie CORBET (suppléante 1)	Monsieur Emmanuel PETELOTT (suppléant 4)	
	Madame Arlette DORDAIN		
	Madame Habiba BENNOUJ (suppléante 2) Madame Thérèse LICCIARDONE Madame Anne DUHEM (suppléante 3)		
BEUVRAGES	Monsieur Léon HOFFMANN	Monsieur Michel DOMIN	Monsieur Michel BECQUE
	Monsieur André OBRINGER (suppléant 1)	Madame Jocelyne DEWAILLE (suppléante 4)	Monsieur Daniel CAULLIER (suppléant 5)
	Madame Isabelle REGOLLE		
	Madame Marie-Christine DECOURIÈRE (suppléante 2) Madame Christelle SABRIE Madame Rebecca FOURNIER (suppléante 3)		
BOUCHAIN	Monsieur Jean-Claude LHOMME	Madame Georgette LEMAL	Madame Aurélie MESAGLIO
	Madame Maria-Thérèse COSTANTINI (suppléante 1)		
	Monsieur Eric GLAVIER		
	Monsieur Thierry REGNIEZ (suppléant 2) Madame Vanessa BOUAOUNA Monsieur Emmanuel DA SILVA (suppléant 3)		

**ANNEXE 2
COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipal(e) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
BRUAY SUR ESCAUT	Monsieur Jean-Luc AULOTTE Madame Marie-Tiphaine DELGARDE Monsieur Laurent BIGALLON	Monsieur Djamel BELABDI Madame Sylvie PAGLIA	
BRUILLE SAINT AMAND	Monsieur Bernard LAINNOY Madame Sylviane JANISZEWSKI Madame Julie LEMOINE	Madame Claude DEMAN Monsieur Claude TOUZE	
CONDE SUR ESCAUT	Madame Liliane DUBUS – RYBINSKI Monsieur Patrick LANGA (suppléant 1) Madame Nadine FLEISZEROWICZ Monsieur Sébastien MASSART (suppléant 2) Monsieur Patrick ANDRIS Madame Karima BELMOKHTAR – ZELBOUNI (suppléante 3)	Monsieur Joël BOIS Madame Alice ANDRE – POUSSINI (suppléante 4)	Monsieur Roland BOUVART Monsieur Guy TOUZE (suppléant 5)
DENAIN	Monsieur Gérard DAUMERIE Monsieur Jean-Marc COTTON (suppléant 1) Monsieur Bernard BIREMBAUT Madame Catherine MIRASOLA (suppléante 2) Madame Nadine DUPONT Monsieur Ali BELOUCIF (suppléant 3)	Madame Sabine HEBBAR Madame Juliana DE MEYER (suppléante 4)	Monsieur Jacky BOUCOT
DOUCHY LES MINES	Monsieur Michel LEFEBVRE Monsieur François LACROIX Monsieur Jean-Luc BALASSE	Madame Rossana CARLIER Monsieur Romain MERVILLE	
ESCAUDAIN	Madame Jeanne-Aimée PARYS Madame Karine STEVENARD (suppléante 1) Madame Maryse PLAYE Madame SYWIE SCHUTT (suppléante 2) Monsieur Abdelaziz LOUGHANI Monsieur Laurent LAKOMY (suppléant 3)	Monsieur Claude CAULIEZ Madame Christelle GUIOT (suppléante 4) Monsieur Michaël ABDELKADER Madame Catherine MERCIER (suppléante 5)	

**ANNEXE 2
COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipal(e) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
ESCAUTPONT	Monsieur Francis BERKMANS Monsieur Jean-Marie ESCHEMBRENNER (suppléant 1) Madame Martine HEVE-ALGLAVE Monsieur Christian SIMON (suppléant 2) Monsieur Michel RENARD Madame Catherine ROLY-EL HIBA (suppléant 3)	Monsieur Jean-Paul CARLIER Madame Véronique MARTAUX-PIGEON (suppléante 4) Monsieur Christophe ANSART Madame Virginie GULLAIN (suppléante 5)	
FAMARS	Monsieur Jean-Baptiste PAMART Madame Anne-Gaëlle OBJOIE (suppléante) Madame Annie WULLMOT Madame Patricia TALBERT	Monsieur Gilles RAOUT Madame Paulette LECOT	
FRESNES SUR ESCAUT	Madame Thérèse LOUVION Monsieur Bernard SKRZYPCZAK (suppléant 1) Monsieur Eladio ROJAS Madame Isabelle BECUE (suppléante 2) Monsieur Raymond DEMORY Monsieur Christophe HECHT (suppléant 3)	Monsieur Fabrice ZAREMBA	Monsieur Enrico BOTTICCHIO
HASNON	Monsieur Jacques WOLFER Monsieur Michel DELCROIX Monsieur Bruno BUEMI	Monsieur Gaston AUBURSIN	Monsieur Jean-Marc WOLLET
HASPRES	Madame Marie-Josée MORELLE-DERUENNE Monsieur Didier NUTTIN Monsieur Philippe LESTOILLE	Madame Sylvie PLOUCHART	Monsieur Jean-Noël COQUELET
HAULCHIN	Madame Mauricette ARMAND Madame Edmonde BAILLEUX-THUILLET (suppléante 1) Monsieur Jean-Louis SAILLET Madame Nicole DUDA-DELOBELLE (suppléante 2) Madame Amélie PARSY-GUAQUIER Monsieur Marius HARVENT (suppléant 3)	Monsieur Jean-Philippe CARTIGNY Monsieur Kévin COLIN (suppléant 4) Madame Isabelle HEGO-GAUTIER	

**ANNEXE 2
COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2 ^{ème} liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipal(e) Appartenant à la 3 ^{ème} liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
HAVELLY	Monsieur Maurice CAPLIEZ Madame Maurice MOREAU (suppléante 1) Madame Denise DUMERY Madame Marie-Françoise PLANTIN (suppléante 2) Monsieur Marlon PERTOLDI Madame Marilyne LAINE (suppléante 3)	Monsieur Bernard ETHUIN Madame Aldia FERRAHTIA (suppléante 4) Monsieur Jean-Paul DEBRAS	
HERGNIES	Monsieur Maurice DENIS Monsieur Michel COUDYSER (suppléant 1) Madame Christelle GALLIEZ Madame Marie-Pierre SLATKOVIE (suppléante 2) Monsieur Jean DANGLETERRE Madame Corinne DERNONCOURT (suppléante 3)	Madame Brigitte BLOIS Monsieur Jacky HOOOGERS (suppléant 4) Madame Sabrina DELSALLE Monsieur Thomas DEVILLERS (suppléant 5)	
HERIN	Monsieur Patrick SANS Monsieur Bernard DEGROS (suppléant 1) Madame Murielle SCHERER Madame Ginette MANN-MIRLAND (suppléante 2) Madame Jacqueline FLOUQUET Monsieur Hervé NICODEME (suppléant 3)	Monsieur MICHEL BASSEZ Monsieur Régis POTIEZ (suppléant 4) Madame Corinne APRILE-LEROY Madame Thérèse LAMBRECHT-LAGRUE (suppléante 5)	
HORDAIN	Monsieur Edmond GUSINSKI Madame Catherine JEANMAIRE (suppléante 1) Monsieur Marcel DUHOUX Madame Corinne SAUVAGE (suppléante 2) Madame Marie-Line HUBERT Monsieur Arnaud BAVVAY (suppléant 3)	Monsieur Paul MEGUEUL	Monsieur Anthony AMICO
LECELLES	Monsieur Manuel DONNEZ Monsieur Dominique TREHOU (suppléant 1) Monsieur David LEFEBVRE Monsieur Jean-Michel RAVIART (suppléant 2) Monsieur Jean-Pierre FLOUQUET Monsieur Patrick DUSSART (suppléant 3)	Madame Jacqueline DONNEZ Monsieur Bertrand BAUDUIN (suppléant 4) Madame Anne-Michèle CORDIER Madame Nicole DELVIGNE (suppléante 5)	
LIEU SAINT AMAND	Monsieur Jean-Paul PETIT Madame Isabelle DUBUS Madame Catherine KASPRZYK	Monsieur Michel PROUVEUR Monsieur Désiré CAVRO	

**ANNEXE 2
COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipal(e) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
MAING	Monsieur Henri DUMOULIN Monsieur Jacques FAILLON (suppléant 1) Madame Marine MULON Madame Lucie GARNERONE (suppléante 2) Monsieur André BAILLEUX Madame Laëtita COLOMBEL (suppléante 3)	Monsieur Alain DE MULDER Monsieur Christophe RIFF (suppléant 4) Monsieur Richard PREUVOT Madame Géraldine MOREAU (suppléante 5)	
MARLY	Madame Thérèse ZAOUI Madame Isabelle JALAIN (suppléante 1) Monsieur Jean-Philippe VITFRANT Madame Ermanuelle BOUGUERRA (suppléante 2) Madame Elisabeth VAN ACKER Madame Stéphanie SOYEZ (suppléante 3)	Monsieur Patrick LEMAIRE Monsieur Jean-Noël VERFALLIE (suppléant 4) Madame Céline PLATEEL-THUIN Madame Jeanne-Marie BINOT suppléante 5)	
MARQUETTE EN OSTREVANT	Monsieur Christian GARIN Madame Marrelle WAUVRANT (suppléante 1) Madame Brigitte CARPENTIER Madame Myriam SCHOLAERT	Madame Chantal ROBAS Monsieur Denis RENAULT	
NEUVILLE SUR ESCAUT	Monsieur Gérard BRISVILLE Madame Marie-Annick DANCZAK – PAUSE Madame Sophie LAKSANAMIXAY – MARTEL	Madame Marie-Joseph GLAVIER Monsieur Hervé MAGINOT	
ONNAING	Monsieur Jacky LEROY Monsieur Michel BOSCH (suppléant 1) Madame Sylvie BALLINI Monsieur Sébastien MATHIEU (suppléant 2) Madame Angélique RICHARD Monsieur Yacine HOUCHE (suppléant 3)	Madame Denise CAPPILLE Monsieur Maxence MAILLOT (suppléant 4)	Monsieur Daniel CREPIN
PETITE FORET	Madame Alberte LECROART Madame Marie-Christine VEYS (suppléante 1) Monsieur Jean-Pierre POMMEROLE Madame Dominique DAUCHY (suppléante 2) Madame Annie BURNY Madame Isabelle DUFRENNE (suppléante 3)	Monsieur Gérard QUINET Monsieur Jean CAVERNE (suppléant 4) Monsieur Henri ZIELINSKI Madame Marie-Christine PICOT (suppléante 5)	

**ANNEXE 2
COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipal(è) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
PRESEAU	<p>Monsieur Jean-Claude BION Monsieur Stéphane CHOJEAN (suppléant 1) Monsieur Daniel DOLPHIN Madame Cécile DUTILLEUL (suppléante 2) Madame Florence THIEFFRY Madame Marlène SAINT AUBERT (suppléante 3)</p>	<p>Monsieur Jean-Marc RICHARD Madame Trérese LEGROS (suppléante 4)</p>	<p>Madame Sabine MARONGIU</p>
PROUVY	<p>Monsieur Jacky LENNE Monsieur Jean-Bernard TRITSCH (suppléant 1) Madame Christine HAVÉZ Madame Agnès LIENARD (suppléante 2) Monsieur Patrick LEFEBVRE Monsieur Stéphane LEBLANC (suppléant 3)</p>	<p>Madame Annie LEROUGE Monsieur Jean-Marc LEPAGE</p>	
QUEVRECHAIN	<p>Monsieur Jean-Pierre PETSCH Madame Corinne KACZMAREK-CLOT-GOUDARD Madame Alexandra KLUZ-LEDUC</p>	<p>Monsieur Joël GAILLET Monsieur Patrick KOLEBACKI</p>	
RAISMES	<p>Madame Laëtitia MILLECAMP Madame Jeanne BARBIEUX Monsieur Jean-Marc LOOTEN</p>	<p>Madame Thérèse DURAN Monsieur Charles MATTIOLI</p>	
ROEUX	<p>Madame Claudine ALLAMANDO Monsieur Jean SIMON (suppléant 1) Monsieur Thierry LEFEBVRE Monsieur Michel RIBAUCCOURT (suppléant 2) Madame Myriam VILAIN Madame Gaétane FAZIO (suppléante 3)</p>	<p>Madame Danièle COASNE Monsieur Max GEENENS</p>	
ROSULT	<p>Monsieur Régis CAULIEZ Madame Sylvie DEKYNDT-DELOBEL (suppléante 1) Monsieur Pascal TULLIER Madame Nathalie VANHEE (suppléante 2) Monsieur Patrick VANHOUTTE Monsieur David DENEUVILLE (suppléant 3)</p>	<p>Madame Chantal DUREZ Monsieur Aldo BENZO (suppléant 4) Madame Sandrine VALERO Madame Chrystelle CUVILLIEZ (suppléante 5)</p>	

**ANNEXE 2
COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipal(e) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
SAINT AMAND LES EAUX	Monsieur Michel MERESSE Monsieur Christian VALDHER (suppléant 1) Madame Thérèse FRANCOIS Monsieur Régis VAN GULCK (suppléant 2) Madame Danièle IOVINO Monsieur Didier LEGRAIN (suppléant 3)	Monsieur Eric CASTELAIN Madame Monique HUON	Monsieur Jean-Claude QUILLET-VILLETTE
SAINT SAULVE	Madame Marthe LADRIERE Monsieur Salvatore SANNO (suppléant 1) Madame Annette DEFOORT Monsieur Pascal LAURENT (suppléant 2) Monsieur Patrick DUVANT Monsieur Pascal COUPEZ (suppléant 3)	Madame Annie MOREL Monsieur Luigi PETIAU (suppléant 4)	Monsieur Jean-Claude QUILLET-VILLETTE
SEBOURG	Madame Renée HEMON Monsieur Jean-Marie DELMOTTE (suppléant 1) Monsieur Marcel PATOU Monsieur Michel LENNE (suppléant 2) Monsieur Guy DELARUELLE Madame Françoise SUDOURE (suppléant 3)	Madame Christiane DENORME Monsieur Bruno CELLIER (suppléant 4) Monsieur Guillaume CELLIER Madame Florence LIENARD (suppléant 5)	Monsieur Sébastien ROSSANO
SENTINELLE LA	Madame Gisèle DE CECCO Monsieur Laurent DUVIVIER (suppléant 1) Madame Annick DESTICOURT Monsieur Patrick WATIAU	Monsieur Eric BLONDIAUX Madame Séverine VARLET (suppléante 4)	Monsieur Sébastien ROSSANO
THIANT	Monsieur Roger BRACHOT Madame Annie-Claude LIONNE – BEZE (suppléante) Monsieur Daniel DEVOS Madame Edmonde DUMOULIN – CACHEUX	Monsieur Michel RICHARD Madame Françoise BAR – DESESPRINGALLE	Monsieur Sébastien ROSSANO
VALENCIENNES	Monsieur Olivier MARLIERE Monsieur Franck KOLLER Monsieur Karim GANA	Monsieur Gérard CLIPET	Madame Nathalie LORETTE

**ANNEXE 2
COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipal(e) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
VICQ	Monsieur Pierre BEAL Madame Alexandra PAMELARD (suppléante 1) Monsieur Philippe DESTUR Madame Typhanie TROYKENS-FIQUET (suppléante 2) Madame Séverine GMEINDL Monsieur Olivier PREUX (suppléant 3)	Monsieur Eric DUMINY Monsieur Aurélien BRONSARD	
WALLERS	Madame Marie-Pierre VARLEZ Monsieur Marc BAUDRY (suppléant 1) Madame Hermeline BOUTELLIER Madame Magalie DUTRIEUX (suppléante 2) Monsieur Jean-Pierre SELVEZ Monsieur Marc STEVENARD (suppléant 3)	Monsieur Franck STYBURSKI (suppléante 4) Madame Fabienne BENOIT	Monsieur Pascal CHAVATTE

WAVRECHAIN SOUS DENAIN
Madame Christine THIERY-SZAREK
Monsieur Jean-Marie BARBOTIN (suppléant 1)
Monsieur Salvatore MINI
Madame Ghislaine NAUMOWICZ (suppléant 2)
Madame Sylvie DHAUSSY
Madame Martine LEMAIRE (suppléant 3)

Monsieur Jean-Marie BURETTE
Monsieur Jean-Michel BOUGAMONT (suppléant 4)

Madame Laurence STAQUET
Monsieur Christophe BERNARD (suppléant 5)

Vu pour être annexé
À l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019

Pour le Préfet,
Et par délégation,
Le Sous-Préfet de Valenciennes


Christian ROCK

DECISION

RELATIVE A LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT DU CHU DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée par la loi n° 87.39 du 27 janvier 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-584 du 26 mai 2011 relatif au Comité Technique d'Etablissement des établissements publics de santé ;

Vu l'instruction DGOS/RH3/2014-196 du 17 juin 2014 relative aux règles applicables aux élections des Commissions Administratives Paritaires Locales / Départementales et aux Comités Techniques des Etablissement publique de Santé ;

Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017, nommant M. Frédéric BOIRON, directeur général du centre hospitalier universitaire de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

Vu le procès-verbal des élections au Comité Technique d'Etablissement organisées du 3 au 6 décembre 2018 ;

Vu la réunion avec les organisations syndicales relative à la dévolution des sièges du 10 décembre 2018 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : OBJET

La composition nominative des membres du Comité Technique d'Etablissement est fixée comme suit :

Collège unique : 15 sièges

TITULAIRES

CGT	5 sièges	1	BOSSEMAN Isabelle, éducateur spécialisé principal
		2	LOREK Valérie, infirmier classe supérieure (D.E.) ;
		3	HERREWYN Frédéric, aide-soignant ;
		4	SADAUNE Christophe, technicien hospitalier ;
		5	LERAILLEZ Sabrina, ouvrier principal 2 ^e classe ;

FO Santé	5 sièges	<ol style="list-style-type: none"> 1 BOUDERSA Lydérime, infirmier soins généraux (DE), 1er grade ISGS ; 2 WION Bertrand, technicien laboratoire médical classe supérieure 3 CHALUMEAU Hadjira, née AZZI, ouvrier professionnel qualifié ; 4 BOUA Karim, infirmier soins généraux (DE), 2è grade ISGS ; 5 RASSOUVANT Anthony, aide-soignant ;
UNSA Santé	4 sièges	<ol style="list-style-type: none"> 1 LEPLUS Franck, technicien supérieur hospitalier 1ère classe ; 2 BARATTE Audrey, sage-femme 1er grade ; 3 TOURNIER Maïté, attaché d'administration hospitalière ; 4 DEFOSSE Dominique, aide-soignant principal ;
CFDT	1 siège	<ol style="list-style-type: none"> 1 MORILLON Hélène, infirmier soins généraux (D.E.), 1er grade ISGS ;

SUPPLEANTS

CGT	5 sièges	<ol style="list-style-type: none"> 1 COLLART Matthieu, infirmier soins généraux 1er grade ISGS ; 2 LEMAITRE Fanny, technicien de laboratoire, classe normale ; 3 BLOMME Didier, ouvrier principal, 1ère classe ; 4 BELLAHCENE Mustapha, aide-soignant ; 5 LUCQ Sylvie née GILLARD, assistant médico-administratif CE ;
FO Santé	5 sièges	<ol style="list-style-type: none"> 1 SIX David, technicien hospitalier ; 2 POISSONNIER Sophie née BOURGEOIS, préparateur pharmacie hospitalière classe normale ; 3 DERVAUX Frédéric, aide-soignant ; 4 GUERFI Nasser, aide-soignant ; 5 BRAY Hélène, infirmier soins généraux, 2è grade ISGS.
UNSA Santé	4 sièges	<ol style="list-style-type: none"> 1 VANDERVEKEN Marie-Christine née CUVILLON, aide-soignant ; 2 ALFANI Arturo, aide-soignant ; 3 GRUSON Philippe, adjoint des cadres hospitaliers, classe normale ; 4 MINON Peggy, assistant médico-administratif classe supérieure ;
CFDT	1 siège	<ol style="list-style-type: none"> 1 HAAGE Delphine née DELORRIER, infirmier de classe supérieure (C. Ext) ;

ARTICLE 2 : EFFET ET PUBLICITE

La présente décision annule et remplace la décision n° 18-09-0601 en date du 3 septembre 2018.

Mme la Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans tous les établissements du Centre Hospitalier Universitaire de Lille et communiquée à l'ensemble des membres du Comité Technique d'Etablissement.

Lille, le 21 décembre 2018

Frédéric BOIRON





Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la Réglementation
et de la Citoyenneté

Bureau de la Citoyenneté

Section des Associations

**Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel public à la générosité
pour le fonds de dotation PUSH**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°91-772 du 07 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n°2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Thierry MAILLES, Secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

Considérant la demande en date du 20 décembre 2018 reçue en préfecture du Nord le 26 décembre 2018 et présentée par M. Sylvain MAS DE TREHOULT, en sa qualité de président du fonds de dotation PUSH dont le siège est sis 1 rue Jean-Baptiste Mulier – 59113 SECLIN ;

Considérant que la demande susvisée est conforme aux textes en vigueur ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture du Nord :

ARRÊTE

Article 1 – Le fonds de dotation PUSH dont le siège est sis 1 rue Jean-Baptiste Mulier – 59113 SECLIN est autorisé à faire appel public à la générosité pour une période d'un an à compter du présent arrêté.

L'objectif de cet appel public à la générosité est de percevoir des fonds afin de développer l'objet dudit fonds et de soutenir tout organisme d'intérêt général qu'il choisira poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet, à savoir :

L'objectif de cet appel public à la générosité est de percevoir des fonds afin de développer l'objet dudit fonds et de soutenir tout organisme d'intérêt général qu'il choisira poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet, à savoir :

soutenir et conduire toutes missions d'intérêt général à caractère social, philanthropique et humanitaire, visant en particulier à :

- faciliter les déplacements des personnes atteintes de déficiences motrices et en situation de précarité ;
- simplifier et soulager l'accompagnement de leur mobilité par les proches ;
- aider des personnes handicapées moteur démunies à trouver les aides auxquelles elles peuvent légalement prétendre ;
- participer à la réalisation de petits projets associatifs à taille humaine favorisant la "mise en mouvement" de personnes atteintes de déficiences motrices désireuses d'aller de l'avant ou de montrer au monde que le handicap n'est pas qu'un handicap.

Les modalités d'appel public à la générosité sont les suivantes :

- publications en ligne
- publications dans la presse
- diffusion de tracts, plaquettes, revues...
- diffusion de messages radiophoniques

Article 2 – Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

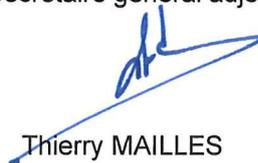
Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 susvisé.

Article 3 – La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels publics à la générosité.

Article 4 – La Secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, accessible sur le site internet de ladite préfecture, et notifié au président du fonds de dotation PUSH.

Fait à Lille, le 10 JAN. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général adjoint



Thierry MAILLES



PREFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la Réglementation et
de la citoyenneté

Bureau de le Citoyenneté

Section des élections

Arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de LILLE

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 nommant Violaine DÉMARET secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 donnant délégation de signature à Madame Violaine DÉMARET secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Lille ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord.

ARRETE

Article 1^{er} – Dans les communes de l'arrondissement de Lille, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés conformément au tableau annexé ci-après.

Article 2- La secrétaire générale de la Préfecture du Nord, les maires des communes de l'arrondissement de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **10 JAN. 2019**
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Violaine DÉMARET

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
ALLENES-les-MARAIS	ANNOEULLIN	DELTOUR Jean-Pierre suppléante : TOMASELLA Chantal	MACHU Andrée ép FAUVERGUE	GALLAND Eliane ép DEHAIS
ANSTAING	TEMPLEUVE	GAGNEUIL Jean-Robert	VANTORHOUDT Delphine ép LAGACHE	DEBACKER Marie-Madeleine ép VERBRUGGE
ATTICHES	TEMPLEUVE	CURY François	DERACHE Didier Suppléant : DEMESSINE Philippe	GINET Laure-Eva Suppléant : DENNEULIN Pierre
AUBERS	ANNOEULLIN	MARTEL Julien	DEHUT Jacques	FRULEUX Jean-Pierre
AVELIN	TEMPLEUVE	DEREGNAUCOURT Geneviève suppléant : DELECOURT Philip	HORNUNG Guy	THIBAUT Lysiane épouse WIPLIE
BACHY	TEMPLEUVE	TIBERGHIEEN Caroline	MARGEZ Hubert suppléant : BENTEYN Didier	DELEMARRE Charly
BAISIEUX	TEMPLEUVE	CHEVALIER Emmanuelle	LOINGEVILLE Emile	LOURME Michel
BAUVIN	ANNOEULLIN	CORÉ Muriel suppléante : FLINOIS Valérie	LOUBRY Maryse ép SAUVAGE	BREFORT Serge
BEUCAMPS-LIGNY	LILLE 6	CLIQUEUNNOIS Jean-François	GILMANT Georges	CUVILLIER Valérie ép BOSSUT
BOIS-GRENIER	ARMENTIERES	SLEMBROUCK Marie	CREPIN André	CARON Louis
BONDUES	LILLE 2	DHALLUIN Marie-Paule ép LEPERS suppléante : VAN CEULEBROECK Danièle ép PETIT	MENET Jean-Joseph suppléant : LEFEBVRE Etienne	VANDENBOSCH Bernard
BOURGHELLES	TEMPLEUVE	DUBOIS Valérie suppléant : LEZAIRE Damien	WATTEEUW Serge	LEROY Marie-Paule ép DUHAMEL
BOUVINES	TEMPLEUVE	WATIER Marcel	MAGARIO Lucien	LOOSVELDT Stéphane
CAMPHIN-en-PEVELE	TEMPLEUVE	DELEVOYE Didier suppléante : DECLERCQ Marie	VANHOUTTE Martine ép DOISNE	RECHIGNAC Philippe
CAPINGHEM	ARMENTIERES	HARMANT Monique suppléant : CHATEAU Guy	HARMANT Jean-Claude	ZWIERZ Stéphanie ép.DUBAR Suppléant : BAUDOUIN Pierre
CAPPELLE-en-PEVELE	TEMPLEUVE	BROUTIN Annie ép DAVERGNE	MARESCAUX Arlette	RÉGNIER Roland
CARNIN	ANNOEULLIN	DELANNOY Claude	VANBOSSSEL Corinne	CARPENTIER Pascal
CHEMY	FÂCHES-THUMESNIL	DUHAYON David suppléant : LESAGE François	DELOFFRE Marie-Agnès	DUBREUCQ Guy
COBRIEUX	TEMPLEUVE	COCHETEUX Rufin	DELEPAUL Christel ép DUBORPER	CARPENTIER Chantal
ENGLOS	LILLE 6	PASTOUR Jacques	LEROYE Annik ép VENEL suppléante : BOUCHE Marie-José ép PERIGNON	HAUTECOEUR Pierre

ERQUINGHEM-le-SEC	LILLE 6	LEMERRE Philippe suppléant : GODART Guy	BUCAILLE Claude	GARDYN Nicole ép THARREAU
ERQUINGHEM-LYS	ARMENTIERES	DUBURCQ Jean-Pierre suppléant : GRUSON Jean	ROUSSEL Oswald	HAZE Thérèse ép LALLAU
ESCOBECQUES	LILLE 6	LAMMENS Jean-Pierre suppléant : LELUBRE Christian	QUEVAL Pierre	COURMONT Raymond
FOREST-sur-MARQUE	VILLENEUVE D'ASCQ	OLIVIER Michel	DELEPLANQUE Pascale ép DESMULLIEZ	ROMAN Blandine ép STROBBE
FRELINGHIEN	ARMENTIERES	BERTRAND Didier	HUBERT Francis	LEROY Michel
FROMELLES	ANNOEULLIN	INGELAERE Thérèse	DELATTRE Bruno	DELAHAYE Marcel
GRUSON	TEMPLEUVE	DURIEU Blandine Mireille ép. GENGEMBRE	HOYAUX Bruno	VANBRUGGE Pascal
HERRIN	FÂCHES-THUMESNIL	HUGUET Catherine suppléant : CABOOTER Eric	WOUTERS Edith ép DUMONT	BOUSSEMART Marguerite-Marie ép FAUQUEMBERGUE
LANNOY	CROIX	SERGEANT Germain	REAL Hugo	MAAZI Sofiane
LOMPRET	LAMBERSART	DEVOOGHT Ingrid	DESCHODT Serge	LANGRAND Guy
LOUVIL	TEMPLEUVE	OTTEVAERE Christine	LAPINSKI Annick	NARGUET Véronique ép LEROY
MAISNIL(LE)	ANNOEULLIN	COQUEREL François suppléant : RUHANT Jean-Claude	COURTIN Marie-Pierre ép BOUCHERY	VANVLAMERTINGHEM Brigitte ép RUHANT
MONCHEAUX	TEMPLEUVE	COOREVITS Karine	PLOYART Huguette ép DELENCRE	LEMAIRE Claude ép PERZ
MONS-en-PEVELE	TEMPLEUVE	COURSELLE Alain suppléant : LESTAVEL Philippe	DERNONCOURT Rose-Andrée	TECLES Marie-Paule
MOUCHIN	TEMPLEUVE	DELABRE Edith suppléant : SUBTS Joseph	LAMBERT Pierre	DELMOTTE Jacques
NEUVILLE(LA)	TEMPLEUVE	VERHAEGHE Michel suppléante : BOULANGER Catherine	CHAMBET Françoise ép DELBART	DELBART Jean-Pascal
NOYELLES-lez-SECLIN	FÂCHES-THUMESNIL	CUVILLIER Geneviève	LEGRAND Jean-Michel	DELCROIX Sylvie ép MAILLE
PERONNE-en-MELANTOIS	TEMPLEUVE	DELEVOYE Patrick	LEFEBVRE Jean	PIOTROWSKI Catherine ép PONTIEU
RADINGHEM-en-WEPPES	ANNOEULLIN	LESPINEUX Philippe	LEMAHIEU Anne ép CLIQUENNOIS	DASSONVILLE Armel
SAILLY-lez-LANNOY	VILLENEUVE D'ASCQ	VANDYSTADT Benoît	MATHON Bernard	BOUSSEMART Louis
SALOME	ANNOEULLIN	PRENSIER Gaëtan suppléant : GAVORY Gauthier	GLOWACKI Daniel	VIDREQUIN Michel
THUMERIES	TEMPLEUVE	BIENKOWSKI Renaud	FILLIERE Patrick	DUPUICH Thérèse-Marie ép MOPIN
TOURMIGNIES	TEMPLEUVE	LEHWALD Sophie	THIBAUT Jean-Marie	STEU Nadine
VENDEVILLE	FÂCHES-THUMESNIL	PARENT René	LEROUGE Philippe Suppléante : JABLONSKI Brigitte ép SIX	DUQUESNE Jean-Luc
WAMBRECHIES	LILLE 1	DESRUMAUX Jean-Luc suppléante : DESBORDES Ghislaine	COGET Serge Suppléante : BEN HADJ M'BAREK Hala ép MANADILE	GALAND Monique ép LEMAIRES
WANNEHAIN	TEMPLEUVE	VANHERSECKE Christelle	BACQUART Claude	POLLET Gonzague
WARNETON	ARMENTIERES	DELATTRE Stéphane suppléante : LAMEYSE Nathalie	CARETTE Georges suppléante : LIAGRE Thérèse ép DELEDALLE	MOURONVAL Julien suppléante : DESCHODT Aurélie ép DELVARRE
WICRES	ANNOEULLIN	DOBOSZ Olivier	OUDART Patrice-Arnaud	DUPIED Christian

COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS

Commune	Canton	Conseillers municipaux liste majoritaire	Conseillers municipaux 2ème liste	Conseillers municipaux 3ème liste
ANNOEULLIN	ANNOEULLIN	1- MEQUIGNON Jean-Luc 2- DENNE André 3- DECROCK Karine	4- LETULIER Alain	5-LEFEBVRE Monica
ARMENTIERES	ARMENTIERES	1- LORIDAN Myriam 2- LEBLEU Michèle 3- TURBIEZ Nicole Suppléants :1- BAILLEUL Dominique 2- CASIER Carole 3- GRENIER Gérard	4- PLOUY Michel Suppléant : 4- DERUYTER Jean-Jacques	5- GRUSON Virginie Suppléant : 5- MONVOISIN Loïc
BASSEE (LA)	ANNOEULLIN	1- LAHOUSSE DEGUFFROY Thérèse 2- LOUF Véronique 3- JANVIER Frédéric Suppléants :1- DELAHAYE Christiane 2- LAIGNEL Joseph 3- VERRYSER Nicole	4- DUBOIS Serge 5- TIBERGHIEEN Francis Suppléants : 4- GONEZ Catherine 5- BAQUET Marie-Thérèse	
BERSEE	TEMPLEUVE	1- BURIEZ Claude 2- VEILLEROY Maurice 3- PASTANT Dominique	4- LEMESRE Marie-Brigitte 5- DUQUESNOY Jean-Marie	
BOUSBECQUE	LAMBERSART	1- ROLLET Marc 2- HOUPLINE Yves 3- DEKENS Betty Suppléants : 1- BAUDIN Stéphane 2- HAMMERTON Jérémy 3- THELLIER Isabelle	4- DESCAMPS Philippe	5- DHALLUIN Benoît Suppléant : 5- PEREZ Sabrina
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	ANNOEULLIN	1- GRIBOVAL Francis 2- POIDEVIN Cathy 3- OSTANSKI Dorothée	4- TORZ Christian 5- CARNEAUX Valérie	
CHAPELLE d'ARMENTIERES (LA)	ARMENTIERES	1- VLERICK Nicole 2- DRUELLE Jean-Luc 3- PALMERIO Dante Suppléants : 1- BAUDE Danielle 2- DELEPIERRE Vianney 3- FACHE André	4- DEMEULENAERE Fernand 5- HAEZEWINDT Annie Suppléant : 4- DERONNE Christophe	

CHERENG	TEMPLEUVE	1- FROISSANT Denis 2- LEJEUNE Annie 3- DENNIN Jean-Claude Suppléants : 1- BARBE Eric 2- WAUCQUIER Isabelle 3- LOTIGIER Stéphanie	4- CRINCKET Claude 5- HERBAUT Pierrette	
COMINES	LAMBERSART	1- LECLUSE Myriam 2- LEROY André 3- LESAGE Pascale Suppléante : 1- CLARISSE Gwendoline	4- BARDE Véronique 5- PARAGES Laurent	
CROIX	CROIX	1- COFFRE Michel 2- DELSALLE Sylvie 3- VANDERSTRAETEN Bernard	4- HIBON André	5- LANGEVIN Francine
CYSOING	TEMPLEUVE	1- LABAIE Danièle 2- FIQUET Alain 3- GAILLET Marie-Claire	4- DUMONT Françoise	5- OLIVIER Bernard
DEULEMONT	ARMENTIERES	1- BAUSIER Laurent 2- HEMELSDAEL Eric 3- PIROT Stéphanie	4- CUVELIER Jean 5- MENERAT Colette	
DON	ANNOEULLIN	1- PIGNON Sylvie 2- SAUVAGE Frédéric 3- K'MORVAN Christelle	4- WAUTERS Jacqueline 5- PARSY Eric	
EMMERIN	FACHES-THUMESNIL	1- BONAMY Michel 2- DUPONT Bernard 3- FLEURIE Alain Suppléants : 1- BAR Ludovic 2- MALBRANQUE Nathalie 3- DESCAMPS Wilfrid	4- DELPORTE Charline 5- BRUNELLE Laurent	
ENNETIERES-EN-WEPPE	LILLE 6	1- COUROUBLE Monique 2- BILLAUT Jean-Luc 3- FILLIAERT Séverine	4- CARRETTE Bernard 5- FELISBERTO Fanny ép SANTOS	
ENNEVELIN	TEMPLEUVE	1- RONSE Gilles 2- SPRIET Thérèse 3- SEILLÉ Anne	4- LAUWAGIE Eric 5- PLUS Marie-Line	
FACHES-THUMESNIL	FACHES-THUMESNIL	1- DUBREZ Denis 2- DEVROUTE Maryse 3- MAZURIER Nicolas	4- PILLE René	5- WATTELLE Mathias
FOURNES-EN-WEPPE	ANNOEULLIN	1- ACQUART Philippe 2- RYCKEBUSCH François 3- PERTUISET Sophie Suppléants : 1- MAROTTE Serge 2- LOBBEDEV Michel	4- VANDECASTEELE Sylvie 5- GALLIANO Gilles	

FRETIN	TEMPLEUVE	1- MONTOIS Patrick 2- FREDERIC Bernard 3- MARY Pascale Suppléants : 1- CROXOO Nicolas 2- LECOUFFE Pascale 3- MADDELEIN Christophe	4- D'HONDT Dominique 5- CARPELS Laurent Suppléants : 4- LECONTE Catherine 5- THOMY Vincent	
GENECH	TEMPLEUVE	1- DEGRAEVE Jacques 2- LEPOUTRE Isabelle 3- MARSON Gautier Suppléante : BLANCHARD Stéphanie	4- VANDENBERGHE Francis 5- CAPELLE Hervé Suppléant : 4- MEURANT Jérôme	
GONDECOURT	FACHES-THUMESNIL	1- FAMECHON Thierry 2- BRINGUEZ Christine 3- DELACROIX Thérèse-Marie Suppléants : 1- DESMAZIÈRES Michel 2- MARTEL Pierre 3- TRACKOEN Ruddy	4- LEFEBVRE Charline 5- FERNANDEZ Jean-Pierre Suppléants : 4- COIGNION Philippe 5- DEROLEZ Adeline	
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	LILLE 6	1- CREPIN Josiane 2- NIELSEN Marie-Paule 3- BONNEL Michèle Suppléants : 1- SILVESTRI Donato 2- DEFIVES Alain 3- DURIEZ José	4- LIMOUSIN Guy 5- GENELLE Véronique	
HALLUIN	TOURCOING 1	1- CANOOT Georges 2- COONE Dominique 3- VOET Dominique	4- CAURE Laurent	5- DESTAILLEUR Jean-Christophe
HANTAY	ANNOEULLIN	1- MOUTIEZ Sabine 2- WAELPUT Lionel 3- BONNEL Annie	4- PEREZ Manuel 5- DELMER Bénédicte	
HAUBOURDIN	FACHES-THUMESNIL	1- LECOUTRE Jean-Noël 2- LECLERCQ Eric 3- LE CLAIRE Yannick Suppléante : BERNARD Bérangère	4- OBIN Anthony Suppléante : 4- CLERQUIN Emmanuelle	5- CAPY Nathalie
HEM	CROIX	1- VERCAMER Francis 2- LEPLAT Blandine 3- DIMARCQ Patrice	4- CHOUIA Karima	5- BACHIRI Moussa
HERLIES	ANNOEULLIN	1- LEHERICEY Philippe 2- BRUNEEL Séverine 3- LOBRY Nathalie	4- HAYART Jules 5- DEBEER Bernard	
HOUPLIN-ANCOISNE	FACHES-THUMESNIL	1- PLATTEEURO Francine 2- DECLUNDER Eddie 3- CHERMEUX Sylvie Suppléants : 1- CALAIS Jean-François 2- DEVOS MATTHIEU 3- DENEL Marc	4- PLATTEAU Sarah 5- HUREZ Francine Suppléants : 4- QUEVA Genael 5- VION Evelyne	
HOUPLINES	ARMENTIERES	1- BLONDELLE Jean-Michel 2- DELANNOY Philippe 3- BARDEL Marie-Laure	4- RAMOS Nathalie 5- FONTAINE Thierry	

ILLIES	ANNOEULLIN	1- BERTAUX Gaston 2- LEROUGE Béatrice 3- KARLINSKI Béatrice	4- DHALLUIN Nathalie 5- RIGAUT Philippe	
LAMBERSART	LAMBERSART	1- DAUBRESSE Marc-Philippe 2- GUILLOUZO Murielle 3- WAHL Arlette Suppléants : 1- LEPOUTRE Bérengère 2- CROMBEZ Corinne 3- SENECHAL Marie-José	4- COUSIN Yvon 5- LOQUIN Sonia Suppléants : 4- DEHAEZE Frédéric 5- FERRIER Corinne	
LEERS	ROUBAIX 2	1- GEZELS Marie-Joseph ép MOUVEAUX 2- HENNIARD Andrée ép CASTRO 3- COTTENYE Pierre	4- TCHALABI Johan	5- NOWAK André
LESQUIN	TEMPLEUVE	1- BONTE Eliane 2- VANHERSECKE Michel 3- GODAT Pascal	4- PENNEQUIN Joëlle 5- TOURNAY Jean-Jacques	
LEZENNES	LILLE 4	1- PETIT Carole 2- BLONDEL Christine 3- DEPLECHIN Sandrine Suppléants : 1- CHRETIEN Ludovic 2- FARAJI Farid 3- LAIGNEZ Marie-France	4- BILLAS Didier Suppléant : 4- BERTAUX Jean-Michel	5- BOGAERT Bruno
LILLE	LILLE 1	1- MORELL SAMPOL Catherine 2- LINKENHELD Audrey 3- FABER Vinciane Suppléants : 1- ROUGERIE GIRARDIN Françoise 2- BACLE Véronique 3- IFRI Michel	4- MAHIEU Isabelle Suppléant : 4- KINGET François	5- DILLIES Eric Suppléant : 5- DANZIN Jacques
LINSELLES	LAMBERSART	1- WOSTYN Jean-Paul 2- SPANNEUT Michel 3- VANDERPLANCKE Samuel	4- LOPACINSKI Olivier	5- FRENOI Philippe
LOOS	LILLE 6	1- BOSMAN Annie 2- BALDEYROU Brigitte 3- BRUINEN Gauthier	4- CONSEIL Valérie Suppléant : 4- VERDONCK François	5- MUNRO Jean-Luc
LYS-LEZ-LANNOY	CROIX	1- GAVRAIN Jean-Claude 2- DE METS Pascale 3- PILLOIS Francis	4- DESMULLIEZ Janine Suppléante : 4- MAZEREEL Chantal	5- ANDRE Aline
MADELEINE (LA)	LILLE 1	1- ROQUETTE Marie 2- DELANNOY Michèle 3- LHOMME Josiane Suppléants : 1- SAMSON Olivier 2- BRONSART François 3- CHASSAING Marguerite	4- COLIN Virginie Suppléante : 4- OLIVIER Michèle	5- MOSBAH Pascal
MARCQ-EN-BAROEUL	LILLE 2	1- POLLET Marie-Pascale 2- HODEN René 3- VERGES Rémy Suppléants : 1- LAMOTTE Andrée 2- DELOBEL FENAERT Annie 3- LEMAITRE Didier	4- DELEURY Marc Suppléante : 4- VIDAL SAGNIER Odile	5- GODDYN Sylvie Suppléant : 5- BUISINE Julien

MARQUETTE-LEZ-LILLE	LILLE 1	1- GUILBERT Michèle 2- CAILLAUX Francis 3- DERISQUEBOURG Catherine Suppléant : 1- MAILLIOTTE Jean-Pierre	4- DEREMETZ Jacques Suppléant : 4- VANGOETHEN Cédric	5- MAMPASSI Jean-Claude
MARQUILLIES	ANNOEULLIN	1- SECQ Jean-Marc 2- ROUSSEL Marie-Pierre 3- DAMIENS Nathalie	4- HALLAF François	5- DAMIDE Didier
MERIGNIES	TEMPLEUVE	1- DECOTTIGNIES Muriel 2- DRECQ Françoise 3- LE LAY Marie-christine	4- CAUCHY Hélène 5- DEPLANQUE Arnaud	
MONS-EN-BAROEUL	LILLE 3	1- GERY Claude 2- LEDÉ Jean-Marie 3- WASIEWICZ Bernard Suppléants : 1- SCHOOS Antoine 2- JAMIL HUSSAIN Sura	4- LAVALLEZ Odette Suppléant : 4- GARCIA Jérôme	5- DECLERCQ Franck Suppléant : 5- BAENTS Pierre-Marie
MOUVAUX	LILLE 2	1- DEVIAENE Christiane 2- WATINE Marie-Joëlle 3- COUVREUR Hubert Suppléants : 1- DUPREZ Emmanuelle 2- GOSSART Florence 3- TOULEMONDE Anne-Sophie	4- HERVEIN Germaine	5- COMPERE Daniel
NEUVILLE-EN-FERRAIN	TOURCOING 1	1- REMACLE Gérard 2- HEYMAN Claudine 3- LUZEUX Florence Suppléants : 1- TAN VANDORNE Emmanuelle 2- LHARMINEZ Karine 3- ARQUIER Apolline	4- SIX Philippe	5- ROSEZ Virginie
OSTRICOURT	ANNOEULLIN	1- BENBAHLOULI Karima 2- STEMPIEN Christine 3- BEAUVOIS Frédéric Suppléants : 1- MOKRANE Mohamed 2- GADOT Clotilde 3- VAN WAELSCAPPEL Jean-Jacques	4- BONTE Jean-Marie 5- VANBRUGGHE Peggy	
PERENCHIES	ARMENTIERES	1- PENET Bernard 2- RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA Maria 3- DEVOS Valérie Suppléants : 1- ULRICH Isabelle 2- SAVAETE Grégory	4- LEGRAND Christiane	5- VANBENEDEN Philippe
PHALEMPIN	ANNOEULLIN	1- DIEVART Alain 2- WAREMBOURG Claudine 3- TABEAU Caroline	4- COUQUILLOU Jacques 5- RIGAUD Philippe	

PONT-A-MARCQ	TEMPLEUVE	1- BLONDEAU Claude 2- CLAISSE Fernand 3- DELEZENNE Marie-Gaëtane ép DANION Suppléants : 1- PERILLIAT Jean-Marie 2- LEYNAERT Jean-Claude 3- LAMMERTYN Pascale ép DEFFRENNES	4- MATTON Philippe 5- WOITRAIN Jean Suppléants : 4- LAURENT Eric 5- VANDAELE Renée ép FADLA	
PREMESQUES	ARMENTIERES	1- BEUGNIET Frédérique 2- JOURDAIN Pierric 3- DUBOIS Xavier Suppléante : 1- CREMIEUX Delphine	4- DUMONT Denis 5- DEBAISIEUX Dominique Suppléante : 4- VAN EECKE Sylvie	
PROVIN	ANNOEULLIN	1- SINGIER Lucie 2- DOMAGALA Freddie 3- THERY Serge	4- LEQUIEN Alain	5- CROMBECQUE Francis
QUESNOY-SUR-DEULE	LAMBERSART	1- BICHE Christian 2- WAUQUIER Marie-Agnès 3- ROUSSELLE Francis Suppléants : 1- PROUVOST Béatrice 2- JOURDAIN Vincent 3- LE CORVIC Marie-Agnès	4- CROIN Alexandre 5- DUPONT Clotilde Suppléants : 4- DELMAR Ghislaine 5- DUBOIS Pascal	
RONCHIN	LILLE 4	1- PIERRE-RENARD Dominique 2- CELET Maureen 3- GOOLEN Hubert Suppléants : 1- MELLOUL Nora 2- MERCHEZ Johanne 3- VIAL Raphaël	4- LESAFFRE Thérèse Suppléant : 4- LOOSE Christian	5- HOFACK Béatrice Suppléant : 5- MALFAISAN Jérôme
RONCQ	TOURCOING 1	1- ZAHM Claudine 2- BUCHET Rose-Marie 3- DELBECQUE Dany Suppléants : 1- WINDELS Laurent 2- MITTENAERE Thierry 3- DUQUESNE Xavier	4- VANDAMME Patrick Suppléant : 4- ZAJDA Eric	5- VANDEWIELE Jeannique
ROUBAIX	ROUBAIX 1	1- ALGOËT Patrice 2- DANCOINE Jean-Philippe 3- BECQUART Esther-Marie Suppléants : 1- DECLERCK Bénédicte 2- LENGLET Véronique 3- GACEM Michel	4- DUBOIS Pierre Suppléant : 4- PELLETIER Dominique	5- RENARD André Suppléant : 5- ZAROURI Zohra
SAINGHIN-EN-MELANTOIS	TEMPLEUVE	1- MAZINGARBE Jean-Claude 2- DERISQUEBOURG Laurence 3- COMYN Dorothee	4- LEMAHIEU Robert	5- BROUX Eric
SAINGHIN-EN-WEPPE	ANNOEULLIN	1- ZWERTVAEGHER Florence 2- ROLAND Eric 3- BINAUT Bernadette Suppléants : 1- BALLOY Perrine 2- BRASME Marie-Laure 3- BAILLY Claude	4- HANDEL Eric	5- DUTOIT Paul

SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	LILLE 1	1- LEROY Florence 2- ANDRÉ Nathalie 3- DELSART Olivier	4- CAVROT Ghislaine	5- LEBEZ Loïc
SANTES	LILLE 6	1- FREMAUX Hubert 2- YSERBIT Patricia 3- LENNE Vincent Suppléants : 1- BOUSSEMART Xavier 2- PLUQUIN Coralie 3- DECARNIN Olivier	4- PINTE Christine 5- GUERLET Gilles Suppléants : 4- DEMAREST Christine 5- BARON Marie-France	
SECLIN	FACHES-THUMESNIL	1- VAILLANT Robert 2- BERNARD Marie-Noëlle 3- MANGEZ Pascal Suppléant : 1- BERNARDY Jean-Marc	4- MILLE Roger 5- BACLET Christian Suppléants : 4- PACINI Antoine 5- CADART François-Xavier	
SEQUEDIN	LILLE 6	1- RAMON Fabienne 2- CHRETIEN Catherine 3- DANIEL Doriane	4- BONNOT Sébastien 5- AGODIO Jérôme	
TEMPLEMARS	FACHES-THUMESNIL	1- TREELS Sylvie 2- BUÉE Valérie 3- FACOMPRÉ James Suppléants : 1- MULIER Jean-Claude 2- EGO Didier	4- DESMETTRE Pierre-Henri 5- LION DUVIVIER Marie-Line Suppléante : 4- CREPIN Nicole	
TEMPLEUVE-EN-PEVELE	TEMPLEUVE	1- CHRETIEN Daniel 2- TAHON Marie-Françoise 3- MORTREUX Catherine Suppléants : 1- DHELIN-DELANNOY Marie-Astrid 2- FOURDRIGNIER Hélène 3- DUBUS Cyprien	4- DESBUISSONS Pascale 5- DELAERE Olivier Suppléants : 4- BALENT Fabrice 5- HELIOT Laurent	
TOUFFLERS	VILLENEUVE D'ASCQ	1- DOVERGNE Marianne 2- VAN-LIEUWEN Sonia 3- BOUCHEZ Delphine Suppléants : 1- DOVERGNE Jean-François 2- HALLAERT Christophe 3- BAEKELAND Joël	4- ADYNS Guy 5- DELATTRE Réjane Suppléants : 4- DEGOBERT Paulette 5- CIMETIERE Xavier	
TOURCOING	TOURCOING 1	1- CABAYE Maxime 2- BUYSSECHAERT Eric 3- DEBOOSERE Eglantine Suppléants : 1- LIARD Marie-Hélène 2- SPRIET Emilie 3- DUHAMEL Marjane	4- VAN CALSTER Frédéric Suppléant : 4- LANNOO Vincent	5- BLOC Jean-François
TRESSIN	TEMPLEUVE	1- GABRELLE René 2- LEFEVRE Jean-Claude 3- VANDIONNANT Ghislaine	4- LOOSEN Monique 5- VANCOPPENOLLE Martine	
VERLINGHEM	LAMBERSART	1- DELEMAR Gérard 2- DEROUSSEAU Jean-Claude 3- DESCAMPIAUX Philippe Suppléants : 1- CREPIN Antoine 2- SAINGIER Bruno	4- DIEVAL Christine 5- BONTE Thierry Suppléants : 4- GHEKIERE Jean-François 5- COMBRIS Gaëlle	

VILLENEUVE D'ASCQ	VILLENEUVE D'ASCQ	1- LEMPEREUR Monique 2- ROSSIT Jean-Antoine 3- CINUS Roselyne	4- BONNARD Christophe	5- DESCAMPS Véronique
WAHAGNIES	ANNOEULLIN	1- FLINOIS-CARPENTIER Marie-Flore 2- PRUDHOMME Suzanne ép BOS 3- MATTON Rémy Suppléants : 1- BOURAS Dalila ép BRISSEZ 2- HAEZEBROUCK Yves-Marie 3- LECLERCQ Hugues	4- RUANT Jean-Marie 5- GASPARD Irène ép LEIGNEL Suppléants : 4- KIC Eric 5- VANDREPOTTE Tiffany	
WASQUEHAL	CROIX	1- PRIEUR Patrick 2- LEROY Denis 3- BEAUMONT Simon Suppléants : 1- CATTEAU Fabien 2- WATINE Hugues 3- COUDORO Colette	4- FROUMENTIN Véronique 5- THIEBAUT David Suppléants : 4- DEQUEN François 5- BULA Danièle	
WATTIGNIES	FACHES-THUMESNIL	1- LEVEQUE Yvette 2- MONTAGNE Jean-Marie 3- FAUCOMPRES Francis Suppléants : 1- LEYS Annie 2- YAKOUBENE Maurice 3- VAAST Florence	4- CZAPLICKI Edouard Suppléante : 4- LOVERGINE LIVOYE Brigitte	5- HERBAUT DAUPTAIN Francine Suppléante : 5- GUILLOTON VALLUIS Isabelle
WATTRELOS	ROUBAIX 2	1- CHANTRIE Annie 2- REIFFERS Zohra 3- LESTIENNE Myriam Suppléants : 1- BEDART Robert 2- BONTE Palma 3- DELFOSSE Jacques	4- VANGERMEERSCH Yolande Suppléante : 4- VERHELLE Virginie	5- DEBLOCK Sandrine Suppléant : 5- PULEO Domenico
WAVRIN	ANNOEULLIN	1- LORTHOIS Daniel 2- CARY Thérèse 3- LEPETZ Nathalie Suppléant : 1- BOURGOIS Vincent	4- CLIQUENNOIS Anita Suppléante : 4- VANOVERSCHELDE Corinne	5- CHEVALIER André
WERVICQ-SUD	LAMBERSART	1- WALLEZ Thérèse 2- DE ALMEIDA BESSA Francisco 3- DELECOURT Jean-Dominique Suppléants : 1- AJDADA Mina 2- COTTENYE Alexis 3- LEVEUGLE Chantal	4- SINNAEVE Stéphanie 5- RAMOS Eugénie Suppléants : 4- EL ALLOUCHI Fahim 5- JOOSSEN Jean-Luc	
WILLEMS	VILLENEUVE D'ASCQ	1- DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian 2- VERRIEST Marie-Ghislaine 3- BRAME VERSTRAETE Anne-Marie Suppléants : 1- MARESCAUX DUHAMEL Garlonne 2- LIEVAIN Michel 3- POULAIN DEFFRENNES Brigitte	4- VANBENEDEN Yves 5- DEFFONTAINE NOEL Angélique Suppléants : 4- FRENO Marina 5- CARELS Ludovic	

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et
de la citoyenneté

Bureau de la
réglementation générale
et de la circulation
routière

Arrêté portant agrément d'un établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles R .213-1 et R.213-2 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite à titre onéreux, de la conduite et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant la demande présentée par Monsieur Ludovic VOCHOT en date du 3 juillet 2018, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé à :

DUNKERQUE (59240), 1 rue Robert Vangheluwe ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, les droits des tiers étant expressément sauvegardés, la personne nommément désignée à l'adresse ci-après :

Nom et Prénom	Date et Lieu de naissance	Adresse du local	N° d'agrément
VOCHOT LUDOVIC	13 septembre 1958		
Raison sociale	à	1 RUE ROBERT VANGHELUWE 59240 DUNKERQUE	E 19 059 0001 0
AUTO ECOLE POINCARE	DUNKERQUE (59)		

Article 2 : Cet établissement est habilité à dispenser la formation des catégories :

AM – A1 - B – AAC

Article 3 : **La durée de la présente autorisation est de 5 ans** ; elle n'est valable que pour l'exploitation, à titre personnel, par son titulaire et à l'adresse indiquée, sous réserve que le local utilisé reste destiné exclusivement à usage d'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 4 : En cas de modification de l'accès, de transformation du local ou de changement du lieu d'exploitation, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée.

Article 5 : L'agrément pourra être retiré à titre temporaire ou définitif pour non observation des dispositions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001.

Article 6 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service des agréments des autos-écoles.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Copie sera adressée à la direction départementale des territoires et de la mer, à la direction départementale de la protection des populations, au maire de DUNKERQUE et à Monsieur Ludovic VOCHOT.

Fait à Lille, le **10 JAN. 2019**

Pour le préfet et par délégation
le directeur adjoint



Etienne IRAGNES



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et de la
citoyenneté

Bureau de la
réglementation générale
et de la circulation
routière

Arrêté portant cessation d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L.231-5 et R.213-5 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 autorisant Monsieur Ludovic VOCHOT à exploiter un établissement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO ECOLE POINCARE » à DUNKERQUE (59240) 56 rue Paul Machy sous le numéro E 04 059 0852 0 ;

Considérant la demande présentée par Monsieur Ludovic VOCHOT nous informant du transfert de son établissement.

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 autorisant Monsieur Ludovic VOCHOT à exploiter un établissement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO ECOLE POINCARE » à DUNKERQUE (59240) 56 rue Paul Machy sous le numéro E 04 059 0852 0 est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée principale de l'établissement.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée sur le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service des agréments des autos écoles.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Copie sera adressée à Monsieur Ludovic VOCHOT, au délégué à la sécurité routière, à Monsieur le maire de la commune de DUNKERQUE, aux services fiscaux et aux services de police et de gendarmerie.

Fait à Lille le

10 JAN. 2019

Pour le Préfet et par délégation
le directeur adjoint

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Etienne IRAGNES



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et de la
citoyenneté

Bureau de la
réglementation générale
et de la circulation
routière

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route et notamment l'article L.213-1 et suivants, l'article R.212-1 et suivants, l'article R.213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite à titre onéreux, de la conduite et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2013 autorisant Monsieur Georges LUCAS à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par Monsieur Georges LUCAS et reçue le 22 octobre 2018 pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé à :

ARMENTIERES (59280) 12 rue robert Schuman ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, les droits des tiers étant expressément sauvegardés, la personne nommément désignée à l'adresse ci-après :

Nom et Prénom	Date et Lieu de naissance	Adresse du local	N° d'agrément
GEORGES LUCAS Raison sociale LIGNE DE CONDUITE Enseigne HEXAGONE 59	3 avril 1962 à RAIMBEAUCOURT (59)	12 RUE ROBERT SCHUMAN 59280 ARMENTIERES	E 08 059 2019 0

Article 2 : Cet établissement est habilité à dispenser la formation des catégories :

B - AAC

Article 3 : **La durée de la présente autorisation est de 5 ans** ; elle n'est valable que pour l'exploitation, à titre personnel, par son titulaire et à l'adresse indiquée, sous réserve que le local utilisé reste destiné exclusivement à usage d'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 4 : En cas de modification de l'accès, de transformation du local ou de changement du lieu d'exploitation, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée.

Article 5 : L'agrément pourra être retiré à titre temporaire ou définitif pour non observation des dispositions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001.

Article 6 : L'agrément pris antérieurement pour ce local est abrogé.

Article 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service des agréments des autos-écoles.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Copie sera adressée à la direction départementale des territoires et de la mer, à la direction départementale de la protection des populations, au maire d' ARMENTIERES et à Monsieur Georges LUCAS .

Fait à Lille, le **09 JAN. 2019**

Pour le préfet et par délégation
le directeur adjoint



Etienne IRAGNES



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et de la
citoyenneté

Bureau de la
réglementation générale
et de la circulation
routière

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route et notamment l'article L.213-1 et suivants, l'article R.212-1 et suivants, l'article R.213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite à titre onéreux, de la conduite et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2013 autorisant Madame DOUAY Stéphanie épouse LEFEBVRE à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par Madame DOUAY Stéphanie épouse LEFEBVRE et reçue le 20 juin 2018 pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé à :

MONS EN BAROEUL (59370) 84 rue de l'an 40 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, les droits des tiers étant expressément sauvegardés, la personne nommément désignée à l'adresse ci-après :

Nom et Prénom	Date et Lieu de naissance	Adresse du local	N° d'agrément
DOUAY STEPHANIE EPOUSE LEFEBVRE Raison sociale ECOLE DE CONDUITE STEPHANIE DOUAY (C.F.R)	27 MAI 1971 à VALENCIENNES (59)	84 RUE DE L AN 40 59370 MONS EN BAROEUL	E 13 059 0028 0

Article 2 : Cet établissement est habilité à dispenser la formation des catégories :

B - AAC

Article 3 : La durée de la présente autorisation est de 5 ans ; elle n'est valable que pour l'exploitation, à titre personnel, par son titulaire et à l'adresse indiquée, sous réserve que le local utilisé reste destiné exclusivement à usage d'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 4 : En cas de modification de l'accès, de transformation du local ou de changement du lieu d'exploitation, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée.

Article 5 : L'agrément pourra être retiré à titre temporaire ou définitif pour non observation des dispositions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001.

Article 6 : L'agrément pris antérieurement pour ce local est abrogé.

Article 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service des agréments des autos-écoles.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Copie sera adressée à la direction départementale des territoires et de la mer, à la direction départementale de la protection des populations, au maire de MONS-EN-BAROEUL et à Madame DOUAY Stéphanie épouse LEFEBVRE .

Fait à Lille, le

09 JAN. 2019

Pour le préfet et par délégation
le directeur adjoint



Etienne IRAGNES



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et de la
citoyenneté

Bureau de la
réglementation générale
et de la circulation
routière

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route et notamment l'article L.213-1 et suivants, l'article R.212-1 et suivants, l'article R.213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite à titre onéreux, de la conduite et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2013 autorisant Madame Martine VANHEMS à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par Madame Martine VANHEMS et reçue le 8 octobre 2018 pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé à :

DUNKERQUE (59140) 6 bd Paul Verley ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, les droits des tiers étant expressément sauvegardés, la personne nommément désignée à l'adresse ci-après :

Nom et Prénom	Date et Lieu de naissance	Adresse du local	N° d'agrément
MARTINE VANHEMS RAISON SOCIALE AUTO ECOLE VICTOIRE	25 août 1957 à DUNKERQUE (59)	6 BD PAUL VERLEY 59140 DUNKERQUE	E 13 059 0054 0

Article 2 : Cet établissement est habilité à dispenser la formation des catégories :

B – AAC

Article 3 : **La durée de la présente autorisation est de 5 ans** ; elle n'est valable que pour l'exploitation, à titre personnel, par son titulaire et à l'adresse indiquée, sous réserve que le local utilisé reste destiné exclusivement à usage d'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 4 : En cas de modification de l'accès, de transformation du local ou de changement du lieu d'exploitation, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée.

Article 5 : L'agrément pourra être retiré à titre temporaire ou définitif pour non observation des dispositions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001.

Article 6 : L'agrément pris antérieurement pour ce local est abrogé.

Article 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service des agréments des autos-écoles.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Copie sera adressée à la direction départementale des territoires et de la mer, à la direction départementale de la protection des populations, au maire de DUNKERQUE et à Madame Martine VANHEMS .

Fait à Lille, le **09 JAN. 2019**

Pour le préfet et par délégation
le directeur adjoint



Etienne IRAGNES



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et de la
citoyenneté

Bureau de la
réglementation générale
et de la circulation
routière

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route et notamment l'article L.213-1 et suivants, l'article R.212-1 et suivants, l'article R.213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite à titre onéreux, de la conduite et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2014 autorisant Monsieur Eric CARNETTE à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par Monsieur Eric CARNETTE et reçue le 28 décembre 2018 pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé à :

NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960) 26 rue de Tourcoing ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, les droits des tiers étant expressément sauvegardés, la personne nommément désignée à l'adresse ci-après :

Nom et Prénom	Date et Lieu de naissance	Adresse du local	N° d'agrément
CARNETTE ERIC Raison sociale ECOLE DE CONDUITE NEUVILLOISE	25 NOVEMBRE 1967 à TOURCOING (59)	26 RUE DE TOURCOING 59960 NEUVILLE-EN- FERRAIN	E 14 059 0002 0

Article 2 : Cet établissement est habilité à dispenser la formation des catégories :

B - AAC

Article 3 : **La durée de la présente autorisation est de 5 ans** ; elle n'est valable que pour l'exploitation, à titre personnel, par son titulaire et à l'adresse indiquée, sous réserve que le local utilisé reste destiné exclusivement à usage d'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Article 4 : En cas de modification de l'accès, de transformation du local ou de changement du lieu d'exploitation, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée.

Article 5 : L'agrément pourra être retiré à titre temporaire ou définitif pour non observation des dispositions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001.

Article 6 : L'agrément pris antérieurement pour ce local est abrogé.

Article 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service des agréments des autos-écoles.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Copie sera adressée à la direction départementale des territoires et de la mer, à la direction départementale de la protection des populations, au maire de NEUVILLE-EN-FERRAIN et à Monsieur Eric CARNETTE .

Fait à Lille, le

09 JAN. 2019

Pour le préfet et par délégation
le directeur adjoint



Etienne IRAGNES



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation
de la citoyenneté

Bureau de la
réglementation générale
et de la circulation
routière

Arrêté modificatif d'agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière

Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, L.213-1 à L.213-7, L.223-6, R.212-1 à R.213-6 et R.223-5 à R.223-8 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 25 février 2004 modifié relatif aux documents établis à l'occasion du suivi des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrête du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2018 portant agrément, sous le numéro R 13 059 0006 0, d'un centre de sensibilisation à la sécurité routière, représenté par Monsieur Vincent CLEVENOT, directeur de l'association « AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION » ;

Vu la circulaire du 14 septembre 2012 relative aux conditions d'agrément des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Considérant la demande du 21 décembre 2018 par laquelle Monsieur Vincent CLEVENOT, directeur l'association « AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION » dont le siège social se situe 38 avenue du Rhin – CS 80049 - à STRASBOURG (67027) souhaite étendre son activité dans les locaux sis :

- Palais des congrés – Dunkerque Kursaal- salle Neptune- 7 bis place du casino- 59942 DUNKERQUE
- Palais des congrés – Dunkerque Kursaal- salle La Palme - 7 bis place du casino- 59942 DUNKERQUE
- Palais des congrés – Dunkerque Kursaal- salle Poseidon - 7 bis place du casino-

59942 DUNKERQUE

- Palais des congrés – Dunkerque Kursaal- salle Vigie- 7 bis place du casino-

59942 DUNKERQUE

- Palais des congrés – Dunkerque Kursaal- salle Alcyon - 7 bis place du casino-

59942 DUNKERQUE

- Palais des congrés – Dunkerque Kursaal- salle Alexandre - 7 bis place du casino-

59942 DUNKERQUE

- Palais des congrés – Dunkerque Kursaal- salle Estacade- 7 bis place du casino-

59942 DUNKERQUE

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté du 25 mai 2018 pris sous le numéro R 13 059 0006 0 autorisant Monsieur Vincent CLEVENOT à organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière est modifié comme suit :

Les salles de formation dans lesquelles l'établissement est habilité à dispenser les stages sont :

- Palais des congrés – Dunkerque KURSAAL- 7 bis place du casino - **salle Vigie** - 59942 DUNKERQUE
- Palais des congrés – Dunkerque KURSAAL- 7 bis place du casino - **salle Poseidon** - 59942 DUNKERQUE
- Palais des congrés – Dunkerque KURSAAL- 7 bis place du casino - **salle Alcyon** - 59942 DUNKERQUE
- Palais des congrés – Dunkerque KURSAAL- 7 bis place du casino - **salle Alexandre** - 59942 DUNKERQUE
- Palais des congrés – Dunkerque KURSAAL- 7 bis place du casino - **salle Estacade** - 59942 DUNKERQUE
- Palais des congrés – Dunkerque KURSAAL- 7 bis place du casino - **salle Neptune** - 59942 DUNKERQUE
- Palais des congrés – Dunkerque KURSAAL- 7 bis place du casino - **salle La Palme** - 59942 DUNKERQUE
- Allsuites appart hotel – 1 avenue de l'université – 59140 DUNKERQUE
- Auberge de jeunesse – 235 bd painlevée – 59000 LILLE
- Hotel kyriad – 15 avenue de la créativité – 59650 VILLENEUVE-D ASCQ
- Hotel Ibis – place saint ame – 59500 DOUAI

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 25 mai 2018 restent inchangées.

Article 3 : La présente autorisation est valable jusqu'au 25 mai 2023.

Article 4 : L'agrément pourra être retiré à titre temporaire ou définitif pour non observation des dispositions de l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 modifié.

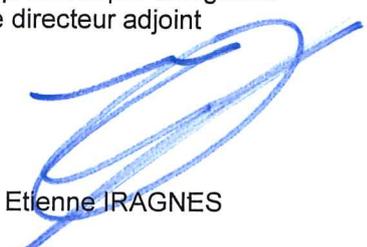
Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Copie sera adressée à Monsieur le délégué à la sécurité routière, à Monsieur Vincent CLEVENOT

Fait à Lille, le

10 JAN. 2019

Pour le préfet et par délégation
le directeur adjoint


Etienne IRAGNES

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL
D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de TEMPLEUVE-LA-PEVELE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme BAGGIO Annie, Contrôleur Principal des Finances Publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de TEMPLEUVE-LA-PEVELE, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence de Mme BAGGIO, cette même délégation est donnée à Mme BLERVAQUE Sylvie, Contrôleur Principal des Finances Publiques, adjointe au comptable chargé de la Trésorerie de TEMPLEUVE LA PEVELE, en leur absence, à Mme DEBEVER Christelle, Contrôleur Principal des Finances Publiques, en leur absence, à Mme DECROIX Bernadette, Contrôleur des Finances Publiques, en leur absence, à Mme BERTON Fabienne, Contrôleur des Finances Publiques de la trésorerie de TEMPLEUVE LA PEVELE.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux majorations et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de critère indiqués dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes

de poursuites et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Critère selon lequel un délai de paiement peut être accordé
BLEVARQUE Sylvie	Contrôleur Principal des Finances Publiques	10.000,00	10 mois	60.000 €
DEBEVER Christelle	Contrôleur Principal des Finances Publiques	10.000,00		
DECROIX Bernadette	Contrôleur des Finances Publiques	10.000,00		
BERTON Fabienne	Contrôleur des Finances Publiques	10.000,00		
DOUCET Antoine	Agent d'Administration des Finances Publiques	2.000,00		
CHRISTOMANOS Benoît	Agent d'Administration des Finances Publiques	2.000,00		
DE RONNE François	Agent d'Administration des Finances Publiques	2.000,00		

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du NORD

A TEMPLEUVE-EN-PEVELE, le 10 janvier 2019
Le Gérant Intérimaire, ,



Franck REUTRIER